

Surendettement : le crédit facile mieux encadré

De l'argent toujours disponible... moyennant des intérêts conséquents. Ces crédits renouvelables, dits aussi revolving, concernent huit surendettés sur dix. Le 1^{er} mai, la loi change.

Crédit renouvelable... au choix.

Votée à la mi-2010, la loi Lagarde sur le crédit à la consommation va finir d'entrer en vigueur le 1^{er} mai. Le nouveau volet va toucher le crédit renouvelable (encore appelé crédit permanent ou crédit revolving). Il consiste, pour un établissement, à mettre à disposition une somme d'argent sur un compte particulier pour financer des achats, moyennant des intérêts conséquents.

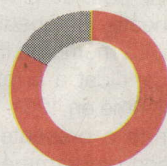
Chaque échéance devra, désormais, comporter un amortissement minimum du capital. Les prêteurs devront fermer les comptes de crédit renouvelable inactifs depuis deux ans. La solvabilité devra être vérifiée tout le long du crédit. Pour tout achat de plus de 1 000 €, le client aura le choix entre un crédit renouvelable ou un crédit amortissable. Les prêteurs devront consulter le fichier FICP des incidents de paiement. Le délai de rétractation sera porté de 7 à 14 jours. La commission du vendeur et les « cadeaux » à l'emprunteur seront encadrés. Les cartes de crédit devront permettre le paiement au comptant, qui sera déclenché par défaut.

890 000 surendettés avant les nouvelles règles.

La loi Lagarde a, également, réformé le surendettement (cette partie est entrée en vigueur le 1^{er} novembre). Il y avait 890 000 ménages surendettés auparavant, c'est-à-dire engagés dans un plan volontaire de règlement de leurs dettes. La loi prévoyant de raccourcir à cinq ans la durée de ce « désendettement », un certain nombre de ménages sont sortis des procédures, mais la Banque de France n'est pas en mesure pour l'instant de dire combien de ménages sont, à présent, considérés comme surendettés.

224 110 nouveaux dossiers de surendettement ont été déposés de mars 2010 à février 2011

soit + 4 % par rapport à l'année précédente sur la même période



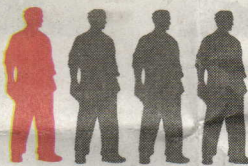
83 %* des surendettés gagnent moins de 2 000 € par mois



3 sur 5 vivent seuls



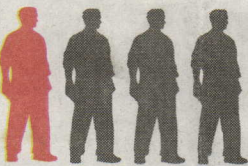
54 % ont moins que le smic



1 sur 4 est au chômage



5 % ont le RSA ou moins



1 sur 4 a plus de 55 ans

* Chiffres 2010 sur les 176 731 dossiers recevables, du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010. Source : Banque de France

Le volet de novembre 2010 prévoyait également des procédures d'instruction plus courtes (trois mois) et une obligation pour les banques de maintenir les comptes bancaires.

Des crédits présents dans 82 % des surendettements. L'encadrement des crédits renouvelables pourrait influencer sur la courbe du surendettement. Elle a encore grimpé en février avec 22 000 dossiers supplémentaires. On rencontre ces crédits dans 82 % des dossiers de surendettement.

L'enquête, publiée par la Banque de France, sur les dossiers déposés au cours des dix premiers mois de 2010, révèle également que 47 % des ménages ont des dettes de logement, 34 % des dettes d'énergie et 30 % de téléphone ou d'internet. 40 % ont des dettes fiscales, 25 % des dettes d'assurance ou de mutuelle et 21 % des dettes vis-à-vis de la Caf.

Un fichier positif encore à créer. Stéphane Briaud, directeur de la Chambre régionale du surendettement social des Pays de la Loire,

parle de véritables avancées au sujet de la loi Lagarde. L'association Cresus continue de réclamer la création d'un fichier dit positif où tous les crédits en cours seraient répertoriés. Un système à même d'éviter les situations inextricables de personnes arrivant à totaliser une vingtaine de crédits. Le fichier positif a déjà fait ses preuves dans d'autres pays, notamment en Belgique. Un comité de préfiguration doit rendre sa copie en juin. Mais des banques s'opposent farouchement à la création d'un tel fichier.

Prise dans le cercle infernal des crédits qui s'entassent

Témoignage

Je descends un palier chaque mois. C'est insidieux. » La cinquantaine, cadre administratif, Nathalie (prénom d'emprunt) ne sait plus comment sortir du cercle infernal des crédits qui s'entassent. Elle vient de pousser la porte de la Chambre de surendettement social des Pays de la Loire, une association basée à Nantes. Elle livre une histoire comme on en entend ici des dizaines et des dizaines tous les ans. Celle d'une longue dans un tourbillon économique dont on ne sort pas indemne.

Le découvert prend du poids

Il y a d'abord cette première maison achetée avec son mari, artisan, dont elle a eu deux enfants. La crise de 1993-1994 a déstabilisé le rêve familial. L'entreprise, plombée par des impayés, ne résiste pas. La demeure est vendue. Retour à la case départ en location.

« Tous propriétaires ! » Comment résister au slogan ? « Mon mari



Le surendettement est vécu comme un tourbillon dont on ne sort pas indemne.

avait retrouvé du boulot. Ça allait mieux, on a acheté un terrain et fait construire. » À peine quelques mois et ce sera la séparation et la vente du bien. « J'ai cohabité d'une petite maison de famille. Il m'a fallu racheter des parts. J'ai entamé quelques travaux, une mise aux normes sans

luxé. » Nathalie emprunte 100 000 € avec remboursement progressif et intérêts à taux variable. Nous sommes en 2008 et le ciel financier vient brusquement de s'assombrir. Elle a peur de l'escalade des intérêts et demandé une conversion à taux fixe. « Je ne suis pas sûre d'avoir bien fait... »

L'échéance mensuelle se corse de 200 €. Elle frôle les 800 €, la moitié de son salaire. Un malheur vient affaiblir sa vigilance. Elle perd un enfant, atteint d'un cancer. L'accompagne jusqu'au dernier souffle. Un monde s'écroule. « Je ne faisais plus vraiment attention au reste. » Les impôts restent en plan. Le découvert en banque prend du poids.

Elle s'engage dans des crédits revolving pour finir les fins de mois. Un, puis deux, puis trois. La note ne cesse de s'alourdir jusqu'à atteindre les 17 000 € de débours. Elle tente de redresser la tête, demande aux banques de lui accorder un nouveau crédit afin de tout englober et éponger. « J'ai essayé la même réponse : vous êtes trop âgée. »

Trouver une solution alors que l'étau se resserre ? « Je vais devoir vendre la maison. Je n'ai plus guère le choix. » Elle imagine cela comme une sorte de libération, un souffle d'air. « Je ne peux plus dormir sans médicaments depuis longtemps. »

Thierry BALLU.